

**ACCÈS AU CHOIX AU GRADE
DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE 1ÈRE CLASSE – AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Les conditions statutaires	Sont proposés : <ul style="list-style-type: none"> les directeurs de recherche de 2^e classe justifiant de 4 années d'ancienneté au moins dans ce grade.
Les règles de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à la direction de recherche et à la coordination de recherches ; Culture scientifique débordant sa propre spécialité ; Expertise, rayonnement international et prospective ; Pertinence du projet personnel / fonctions exercées ; Responsabilité d'unité, d'équipe de recherche, ou de grands programmes ; Responsabilités nationales ou internationales ; Représentativité et rayonnement ; Prospective et politique de recherche et d'expertise.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2019.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2017 au titre de 2018 :

Nb de promouvables	32 agents
Nb de candidatures	18 agents
Nb de postes offerts	7 postes
Nb d'agents retenus	7 agents
Age moyen des agents retenus	50 ans 6 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	21/09/2018
Date prévisible de la commission d'évaluation	Du 06 au 9/11/2018

Processus de remontée des propositions de promotion :

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2019**.

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique respectant le format défini par la commission d'évaluation ;
- une liste des publications ;
- un avis de la direction scientifique de l'unité et de l'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 – Grande Arche - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre en charge de l'écologie après avis de la commission d'évaluation.

Les contacts :

DRH/G/MGS/MGS1	Lisa DJENNADI – Cheffe du pôle encadrement supérieur – MGS1-3	01 40 81 66 47
	Erwan QUINIO – Instructeur – Pôle MGS1-3 dossiers-promotions-cd-dr.mgs1.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 65 35
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

**ACCÈS AU CHOIX AU GRADE
DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 1^{ER} ÉCHELON
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Les conditions statutaires	Sont proposés : <ul style="list-style-type: none"> • les directeurs de recherche de 1^{ère} classe qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans le 3^e échelon de ce grade.
Les règles de gestion	Outre, les critères demandés pour le passage de DR2 à DR1 : <ul style="list-style-type: none"> • Qualités humaines, emprise directe sur la réalité ; • Référence internationale d'une communauté scientifique ; • Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ; • Forte reconnaissance nationale et internationale.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1 ^{er} janvier 2019.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2017 au titre de 2018 :

Nb de promouvables	
Nb de candidatures	
Nb de postes offerts	Aucune promotion possible
Nb d'agents retenus	
Age moyen des agents retenus	

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	21/09/2018
Date prévisible de la commission d'évaluation	Du 06 au 09/11/2018

Processus de remontée des propositions de promotion :

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2019**.

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique respectant le format défini par la commission d'évaluation ;
- une liste des publications ;
- un avis de la direction scientifique de l'unité et de l'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 – Grande Arche - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/G/MGS/MGS1	Lisa DJENNADI – Cheffe du pôle encadrement supérieur – MGS1-3	01 40 81 66 47
	Erwan QUINIO – Instructeur – Pôle MGS1-3 dossiers-promotions-cd-dr.mgs1.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 65 35
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

**ACCÈS AU CHOIX AU GRADE
DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE 2^{ÈME} ÉCHELON
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Les conditions statutaires	Sont proposables : <ul style="list-style-type: none"> les directeurs de recherche de classe exceptionnelle 1er échelon qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans cet échelon.
Les règles de gestion	Outre, les critères demandés pour le passage de DR2 à DR1 : <ul style="list-style-type: none"> Qualités humaines, emprise directe sur la réalité ; Référence internationale d'une communauté scientifique ; Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ; Forte reconnaissance nationale et internationale.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2019.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2017 au titre de 2018 :

Nb de promouvables	7 agents
Nb de candidatures	2 agents
Nb de postes offerts	3 postes
Nb d'agents retenus	2 agents
Age moyen des agents retenus	60 ans et 6 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	21/09/2018
Date prévisible de la commission d'évaluation	Du 06 au 9/11/2018

Processus de remontée des propositions de promotion :

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2019**.

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique respectant le format défini par la commission d'évaluation ;
- une liste des publications ;
- un avis de la direction scientifique de l'unité et de l'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 – Grande Arche - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/G/MGS/MGS1	Lisa DJENNADI – Cheffe du pôle encadrement supérieur – MGS1-3	01 40 81 66 47
	Erwan QUINIO – Instructeur – Pôle MGS1-3 dossiers-promotions-cd-dr.mgs1.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 65 35
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89